

Objectif(s) du projet :

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Le texte sous rubrique entend principalement adapter l'objet et en second lieu la gouvernance de l'établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées » dénommé SERVIOR aux réalités et besoins d'aujourd'hui, ceci devant la toile de fond du programme gouvernemental qui prévoit qu'il sera procédé à une révision de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées; 2) Centres de gériatrie (« SERVIOR ») qui portera notamment sur l'objet et les missions de Servior ainsi que sur l'adéquation de ses moyens par rapport à la réalisation de la mission d'intérêt général lui confiée. Enfin, il sera procédé à une adaptation de la gouvernance reprise dans la loi initiale à la réalité.

Le projet de loi prévoit la création et la fourniture de prestations dans les domaines administratif, technique, logistique et de de restauration offertes dans le cadre des activités en faveur de toutes les catégories de personnes qui tombent sous l'application de l'article 1er de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière.

Le nouvel objet prévu par le projet de loi devrait ainsi permettre à SERVIOR de créer des sociétés et de prendre des participations, même minoritaires, dans d'autres sociétés, permettant de pouvoir concentrer certains domaines d'activité dans des sociétés dédiées à ces activités.

Version 23.03.2012 1/6

Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)	Ministère de la Sécurité sociale	
Date :	17/12/2020	

Version 23.03.2012 2 / 6



	Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) consultée(s) :					
	Si oui, laquelle / lesquelles :	Les avis des organismes suivants seron - Conseil d'Etat - Chambre des Fonctionnaires et Emplo - Chambre des Salariés - Chambre de l'Agriculture - Chambre de Commerce - Chambre des Métiers - Conseil supérieur des personnes âgée	yés publics			
	Remarques / Observations :					
	Destinataires du projet :					
	- Entreprises / Professions	s libérales :	Oui	☐ Non		
	- Citoyens :		Oui	⊠ Non		
	- Administrations :		Oui	⊠ Non		
	Le principe « Think small firs (cà-d. des exemptions ou d taille de l'entreprise et/ou sor	érogations sont-elles prévues suivant la	Oui	☐ Non	⊠ N.a.	
	Remarques / Observations :				1	
э. :	non applicable.					
	Le projet est-il lisible et comp	oréhensible pour le destinataire ?	⊠ Oui	☐ Non		
		e ou un guide pratique, mis à jour et ?	Oui	Non		
	publié d'une façon régulière					
	Remarques / Observations :					
	Remarques / Observations : Le projet a-t-il saisi l'opportui	nité pour supprimer ou simplifier des déclaration existants, ou pour améliorer	☐ Oui	⊠ Non		

Version 23.03.2012 3 / 6



6	Le projet contient-il une char destinataire(s) ? (un coût imp d'information émanant du pro	posé pour satisfaire à une obligation	Oui	⊠ Non	
	Si oui, quel est le coût admir approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par destina				
euvre c	d'une loi, d'un règlement grand-duca	nistratives imposées aux entreprises et aux citoyens I, d'une application administrative, d'un règlement m révoyant un droit, une interdiction ou une obligation	ninistériel, d'une d	on, l'application di circulaire, d'une d	ou la mise en lirective, d'un
		orsqu'il répond à une obligation d'information inscrit temps ou de congé, coût de déplacement physique			cation de celle-
7		rs à un échange de données inter- u international) plutôt que de demander aire ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?				
		ontient-il des dispositions spécifiques n des personnes à l'égard du traitement e personnel 4 ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?				
Loi mo	odifiée du 2 août 2002 relative à la p	rotection des personnes à l'égard du traitement des	données à carac	ctère personnel (www.cnpd.lu)
8	Le projet prévoit-il :				
	- une autorisation tacite er	n cas de non réponse de l'administration ?	? 🗌 Oui	☐ Non	⊠ N.a.
		respecter par l'administration ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	 le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? 		Oui	☐ Non	⊠ N.a.
9		groupement de formalités et/ou de e cas échéant par un autre texte) ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, laquelle :				

ersion 23.03.2012 4 / 6



10	En cas de transposition de dir le principe « la directive, rien «	rectives communautaires, que la directive » est-il respecté ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Sinon, pourquoi?				
11	Le projet contribue-t-il en gén a) simplification administrati		☐ Oui	⊠ Non	
	b) amélioration de la qualité		☐ Oui	⊠ Non	
	Remarques / Observations :				
12	Des heures d'ouverture de gu aux besoins du/des destinata	ichet, favorables et adaptées ire(s), seront-elles introduites ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
13	Y a-t-il une nécessité d'adapte auprès de l'Etat (e-Governme		Oui	⊠ Non	
	Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?				
14	Y a-t-il un besoin en formation concernée ?	n du personnel de l'administration	Oui	☐ Non	⊠ N.a.
	Si oui, lequel ?				
	Remarques / Observations :				

Version 23.03.2012 5 / 6



15	Le projet est-il :						
	- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	Non				
	- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?		⊠ Non				
	Si oui, expliquez de quelle manière :						
	- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	☐ Non				
	Si oui, expliquez pourquoi :						
	- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	Oui	⊠ Non				
	Si oui, expliquez de quelle manière :						
6	Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.			
	Si oui, expliquez de quelle manière :						
red	ctive « services »						
7	Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation 5 ?	Oui	☐ Non	⊠ N.a.			
	Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :						
	www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchintrieur/Services/index.html						
rtic	e 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)						
8	Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de						
	Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :						
	www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchintrieur/Services/index.html						

Version 23.03.2012 6 / 6